

# LA CULTURE



Pour les ETAPS...par les ETAPS !!!



# DEFINISSONS LA CULTURE...



**Notre groupe a sélectionné  
cette définition**

La culture se définit comme notre façon de vivre. Elle englobe nos valeurs, nos croyances, nos coutumes, nos langues et nos traditions. Elle est reflétée par notre histoire, notre patrimoine et notre façon d'exprimer les idées et la créativité.

**En bref, elle impacte sur...**

- **Notre qualité de vie**
- **Notre dynamisme**
- **La santé**
- **Le mieux-être**
- **L'estime de soi**
- **Le développement de nos compétences**



découvrir

tradition

partager

CULTURE

musée

améliorer

Apprendre

histoire

changer

- Qu'il s'agisse d'écouter un concert gratuit en plein air, de visiter un musée, d'assister à une pièce de théâtre ou de chanter dans une chorale, la culture est omniprésente dans notre quotidien.





## Les ARTS

Les artistes sont au cœur de la création d'œuvres d'art ainsi que des activités, festivals et produits culturels.

Qu'ils soient écrivains, compagnies de théâtre, musiciens, cinéastes, les artistes sont au cœur de bon nombre des créations culturelles proches de nous

## Notre patrimoine collectif

- Nos édifices historiques et contemporains, musées, monuments, bibliothèques, lieux de sépulture, lieux sacrés, sites archéologiques, sont tous des aspects cruciaux de notre culture et de notre patrimoine.
- Ils font partie intégrante de l'identité et de la vie culturelle que nous partageons



Nous nous sommes demandés à quoi pouvait bien servir la Culture... on est arrivé au principe simple:

**Mieux vaut savoir que de ne pas savoir!**

**Mieux vaut connaître que de ne pas connaître!**

**C'est simple !!!**



**Pendant notre parcours ETAPS nous avons effectué différentes activités comme des visites de sites .**

**Nous avons découvert des endroits que nous ne connaissions pas dans notre ville .**

**La région a financé des activités sportives par  
l'ESAPS**



Ces activités nous ont permis de mieux nous connaître, avoir un bon esprit d'équipe . Malgré nos différences nous nous sommes toujoursentraidés. Nous avons pris confiance en nous et autres.

Ces activités nous ont permis de découvrir la nature grâce aux sorties VTT et l'escalade, de voir toujours plus haut !!!





# AU QUOTIDIEN, IL EXISTE DES AIDES POUR ACCÉDER À LA CULTURE

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

# LA CULTURE AU CŒUR DE LA REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

La Région a la volonté de garantir l'égalité de tous devant la culture, de valoriser l'expression d'identités partagées ainsi que la mémoire collective.

Elle assure ainsi la diffusion de la culture sur l'ensemble de son territoire.

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



DEPUIS 2003, LA RÉGION PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR  
S'ENGAGE AUPRÈS DES JEUNES POUR LEUR FACILITER L'ACCÈS AUX  
ÉVÉNEMENTS CULTURELS, EN VUE DE LEUR ÉPANOUISSEMENT ET  
DE LEUR OUVERTURE SUR LE MONDE.

## *Le Pass culture +*



Commandez votre  
**Pass  
CULTURE**

Le Pass Culture + propose 9 chèques  
de 7, 6 et 4 euros\* pour acheter  
des livres et découvrir les derniers  
films et spectacles à l'affiche.



D'UNE VALEUR TOTALE DE 50 EUROS, LE « PASS CULTURE + » EST UN CHÉQUIER QUI SE PRÉSENTE SOUS LA FORME DE RÉDUCTIONS PERMETTANT L'ACHAT DE TROIS NATURES DE BIENS OU DE PRESTATIONS CULTURELS.



- Il comprend **9 chèques nominatifs** :
- 
- - **4 chèques** d'une valeur faciale de **7 euros** dédiés aux **livres**;
- 
- - **4 chèques** d'une valeur faciale de **4 euros** dédiés au **cinéma** ;
- 
- - **1 chèque** d'une valeur faciale de **6 €** dédié au **spectacle** :
- musique, théâtre, danse, nouveau cirque, y compris les festivals déclinant ces quatre arts vivants.



# POUR QUI

**Pour les jeunes  
domiciliés ou  
scolarisés en  
Provence-Alpes-  
Côte d'azur**

**Il faut être âgé de  
15 à 25 ans révolus  
(moins de 26 ans).**

*Le critère de l'âge minimum ne s'applique  
pas aux lycéens aux apprentis.*



## ***TU DOIS JUSTIFIER D'UNE DE CES SITUATIONS:***

<b>Lycéen scolarisé dans un lycée public ou dans un lycée privé sous contrat, y compris dans un Etablissement régional d'enseignement adapté (EREA)</b>
<b>Jeune placé en Institut médico-éducatif (IME) ou en Institut Thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP)</b>
<b>Jeune suivi par une mission locale implantée en Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>
<b>Lycéen formé par le Centre national d'éducation à distance (CNED)</b>
<b>Apprenti de niveau IV ou V en Centre de formation des apprentis (CFA)</b>
<b>Etudiant boursier qu'il s'agisse d'une bourse attribuée par l'État ou par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>
<b>Etudiant boursier formé par le CNED</b>
<b>Volontaire du Service civique</b>
<b>Jeune engagé dans un Service volontaire européen</b>
<b>Jeune inscrit à l'École de la Deuxième chance</b>



# DEUX POSSIBILITÉS POUR OBTENIR LE BULLETIN DE COMMANDE



1

Effectuer une préinscription en ligne via les sites internet de la

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

[regionpaca.fr](http://regionpaca.fr) ou [generation.regionpaca.fr](http://generation.regionpaca.fr)

Remplir manuellement un **formulaire papier vierge** susceptible d'être proposé dans l'établissement scolaire ou dans la structure d'accueil fréquentée.



2

**Document réalisé par les stagiaires  
ETAPS**



**Centre De Formation Varois  
4, Place de la République  
83 400 Hyères**